

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

VI. année. Volume I.

N^{ro}. 11.

SAMEDI, 4 Mars 1854.

On ne s'abonne qu'au bureau de poste le plus rapproché. Prix d'abonnement pour l'année 1854 dans toute la Suisse fr. 4 40 cent. (*franc de port*). Les insertions doivent être transmises *franco* à l'expédition. Prix d'insertion 15 cent. la ligne ou son espace.

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

concernant la pétition du district de Porrentruy
demandant l'abolition des droits d'entrée sur
les grains et farines.

(Du 3 Février 1854.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

Considérant que l'art. 34 de la loi sur les péages du 27 Août 1851 laisse au Conseil fédéral la faculté de prendre dans des circonstances extraordinaires et surtout en cas de cherté des vivres etc., des mesures particulières et de modifier provisoirement les tarifs;

considérant que le Conseil fédéral a écarté le 28 Novembre dernier les demandes des Gouvernements de Genève, Berne, Appenzell (Rhodes extérieures et

Feuille fédérale, VI. année, vol. I. 43

intérieures) ainsi que de quelques particuliers, tendant à l'abolition des droits d'entrée sur les céréales et les farines, mais que ce rejet n'a pas été absolu, le Conseil fédéral ayant expressément ajouté que le moment n'était pas venu d'accéder à ces demandes;

considérant qu'il est hors de doute que le Conseil fédéral fera un usage convenable de la faculté qui lui est laissée par l'art. 34 de la loi sur les péages, dès que les circonstances seront changées et que les conjonctures l'exigeront.

DÉCRÈTE :

Par les motifs ci-dessus, il est passé à l'ordre du jour sur la demande de plusieurs citoyens du district de Porrentruy d. d. 12 Janvier 1854, concluant à l'abolition des droits d'entrée sur les grains, farines et légumes secs.

Ainsi décrété par le Conseil national suisse,
Berne, le 2 février 1854.

Au nom du Conseil national,

Le Président :

J. B. PIODA.

Le Secrétaire :

SCHIESS.

Ainsi décrété par le Conseil des Etats.
Berne, le 3 Février 1854.

Au nom du Conseil des Etats,

Le Président :

J. J. BLUMER.

Le Secrétaire :

J. KERN-GERMANN.

ARRÊTÉ FÉDÉRAL concernant la pétition du district de Porrentruy demandant l'abolition des droits d'entrée sur les grains et farines. (Du 3 février 1854.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1854
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.03.1854
Date	
Data	
Seite	573-574
Page	
Pagina	
Ref. No	10 056 574

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.